

Saint Mart'infos

WWW.SAINTMARTINDORDON.COM

LE BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN D'ORDON

N°37 février 2026



Sommaire

PAGE 2 : ÉDITORIAL
PAGE 3 : APE | LA BLAGUE
DE TOTO

PAGE 4 : MASCOT
PAGE 5 : REDEVANCE INCITATIVE |
ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026
PAGE 6 : REGROUPEMENT SCOLAIRE
PAGE 7 : RÉPARATION DE VÉLOS |
TÉLÉCONSULTATION | NOUVEAUX
ARTISANS
PAGE 8 : LE RÉSEAU CUIVRE DISPARAÎT

PAGE 9 : PETIT GUIDE POUR
CULTIVER DES HAIES DANS MON
JARDIN
PAGE 10 : MAISON DE L'HABITAT |
ALERTE DÉMARCHAGE | AGENDA |
ÉTAT CIVIL
PAGE 11 : CALENDRIER DE COLLECTE
PAGE 12 : VIE PRATIQUE

Editorial

L'année 2025 s'est terminée dans un contexte national perturbé. Cela laisse les communes perplexes pour construire leur budget 2026.

L'année 2026 est une année d'élection, le 15 mars vous serez appelés à élire vos représentants chargés de gérer les affaires de notre commune, de répondre à vos attentes et de défendre vos intérêts. **Attention les règles ont changé : liste paritaire (alternance d'hommes et de femmes) ; pas de panachage possible (on ne raye pas de nom, on ne rajoute pas de nom sur le bulletin).**



Je ne peux pas évidemment m'étendre sur ce sujet, je ne peux que vous exprimer mon désir d'un moment démocratique, dans le respect de chacun.

Nous avons une convention avec la gendarmerie, si vous rentrez chez vous et que vous avez été cambriolé ayez le réflexe en plus des forces de l'ordre de prévenir la mairie.

Travaux 2025 qui ont été réalisés. Pour ceux de 2026 c'est la nouvelle équipe municipale qui s'en chargera :

- La voirie avec la participation financière de la CCJ (0€ de frais pour la commune) : les parties communales sur la rue de Verlin ont été reportée en 2026. La nature est toute puissante et l'eau est très difficile à arrêter. Les intempéries de 2025 qui ont provoqué des inondations par ruissellements ont bousculé nos projets de voirie. Nous avons acheté et posé des gabions remplis de cailloux afin de casser l'effet de vague et de ralentir l'eau, les agriculteurs sont venus poser dans le prolongement des gros ballots de paille et nous les remercions ainsi que toutes les personnes qui sont venus aider. Il est prévu de rajouter des gabions. Un projet de fossé et de canalisations supplémentaires est en étude actuellement à la CCJ et cela se fera dès que possible.
- L'achat d'un terrain de 325 m2 enclavé dans des parcelles communales.
- La caméra au stade a été posée afin de surveiller le local du RCO. Chaque année la porte était fracturée afin de voler de la bière, des boissons, des tee-shirts...
- Le passage en led des lumières du stade (la moitié) pour la suite le devis a été signé, remplacement de la porte du RCO
- Le raccordement en eau de l'atelier de l'agent technique (1ere partie faite)
- La signature de la convention citoyenne entre la commune, Mme la sous-préfète de Sens et la gendarmerie. Le dispositif de participation citoyenne vise à développer auprès des habitants d'une commune, une culture de la prévention de la délinquance ; à favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'État, les élus locaux et la population ; à améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions. Les participants à ce dispositif sont les yeux de la gendarmerie sur notre territoire, ils ne sont pas là pour surveiller ce que fait le voisin, ne doivent pas se prendre pour un shérif mais appeler la gendarmerie en cas de suspicion. Il y a régulièrement une réunion entre les participants et la gendarmerie. Des panneaux signalant ce dispositif ont été acheté.

Je remercie celles et ceux (habitants, associations, agents municipaux, enseignantes, élus) qui, par leur engagement, sous toutes ses formes, contribuent à la vitalité de notre commune.

Les élus et les agents se joignent à moi pour vous souhaiter une Bonne Année 2026 et surtout une bonne santé à vous et à ceux qui vous sont proches.



Votre dévoué maire
Isabelle Claudet

Quoi de neuf

APE

>> L'Association des Parents d'Elèves de St Loup, St Martin, Cudot et Verlin a pour fonction de contribuer à la vie scolaire des enfants de notre regroupement. Elle est composée de 7 membres, et est toujours à la recherche de bénévoles supplémentaires!



À titre d'exemple, sur l'année 2024/2025 l'APE a organisé dans l'ordre chronologique :

- un loto pour enfants ;
- pour Pâques, une chasse aux œufs ainsi qu'une vente de chocolats ;
- une fête des écoles sur une journée complète (avec spectacle des enfants, restauration, jeux et tombola) ;
- une vente de biscuits, un peu après la rentrée ;
- pour les fêtes de fin d'année, une vente de chocolats et de sapsins ;
- un marché de Noël traditionnel avec le passage du Père Noël ;
- le Noël des écoles avec spectacle à destination des enfants et passage du Père Noël.

L'équipe n'a pas chômé l'année dernière pour offrir des activités aux enfants et récoltées des fonds à travers des ventes et des manifestations. L'association fonctionne également grâce à quelques subventions municipales. Tous les fonds récoltés sont ensuite réinvestis dans le financement des différentes activités ainsi que pour les voyages scolaires ce qui permet aux familles d'avoir un « reste à charge » très bas.

Cet article est l'occasion pour l'APE de remercier les familles qui la soutiennent à travers leur participation, l'équipe scolaire dont la collaboration est essentielle, et bien sûr les mairies, le syndicat scolaire ainsi que les autres associations qui mettent à disposition leurs équipements.

Si vous souhaitez découvrir cette association, rendez-vous sur son **Facebook** (Ape Cudot-St Loup-St Martin-Verlin). Vous y trouverez notamment des photos et des informations relatives aux manifestations.

La blague de Toto

Deux blagues de Toto sur l'école

La maman de Toto regarde le cahier de devoir de son fils :

- Qu'est-ce que tu écris mal ! Tu ne pourrais pas écrire plus gros ?
- Ah non. Quand j'écris trop gros, la maîtresse voit toutes les fautes.

La maîtresse corrige le devoir de Toto et entoure en rouge les trous de la feuille et les traces d'encre. Toto voit sa copie et va voir la maîtresse :

- Madame, ce n'est pas moi qui ai fait ça !
- Les trous ce n'est pas toi ?
- Si Madame c'est moi.
- Les traces d'encre c'est toi ?
- Oui Madame, mais les trucs rouges autour ce n'est pas moi !!!



Vous connaissez toutes et tous cette association qui anime nos villages ruraux tout au long de l'année. **MASCOT - Maison Associative Sportive et Culturelle Ouverte à Tous.**

L'équipe dirigeante s'est légèrement modifiée. Mickaël a changé de région et a laissé sa place vacante. C'est Corinne Fermier qui a été élue vice-présidente, secondant ainsi Monique Vergnaud qui prolonge un peu son mandat de présidente. Et de nouvelles administratrices viennent renforcer l'équipe.

Nous poursuivons nos activités :

- Le **PILATES**, regroupe beaucoup de participants pour sa deuxième saison.
- Le **MODERN'JAZZ**, animé par Morgane, poursuit sa route. De la danse pour compléter notre affiche bien remplie, qui répond aux attentes de nos adhérents.
- Le **STRONG**, une pratique de haute intensité, et la **ZUMBA** attirent toujours autant de participantes de tous âges.
- La **MARCHE DYNAMIQUE**, un dimanche par mois, a trouvé son public sur un parcours d'une quinzaine de kilomètres.

Et, de plus, nous proposons les activités habituelles qui donnent à tous le plaisir de se retrouver ensemble. La **GYM ENFANTS** - la **CHORALE ADULTES** - la **CHORALE ENFANTS** - la **GUITARE** - la **GYM ADULTES** - le **HATHA YOGA** - la **RANDONNÉE** - ainsi que toutes **LES ANIMATIONS EN PÉRIODES DE VACANCES SCOLAIRES**, dont une inoubliable sortie Halloween à ChapiParc.

La gestion désintéressée par une équipe soudée et impliquée nous permet de vous proposer encore des tarifs accessibles pour des activités au cœur de votre bassin de vie. Nous proposons dès cette année une carte de soutien à nos activités.

MASCOT, ses dirigeants et ses adhérents, vous souhaitent une bonne année 2026.

Monique VERGNAUD, présidente

Corinne FERMIER, vice-présidente



Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire (SIIS) de ST LOUP D'ORDON - ST MARTIN D'ORDON et CUDOT

Faits marquants 2025

- Diminution importante de plus de 10% des effectifs du RPI (Verlin compris) et inquiétante pour le nombre de classes, avec toutefois des disparités en nombre d'enfants pour les communes du RPI.
- La cantine rencontre toujours un vif succès par la confection sur place des repas pour la quasi-totalité des enfants scolarisés répartis sur les 2 services. A noter, une fois par semaine un repas végétarien comme nous l'impose la législation est servi. Je tiens particulièrement à remercier toutes les personnes qui s'impliquent au quotidien à cette réussite. Par ailleurs un contrôle sanitaire par un laboratoire homologué est toujours réalisé tous les trimestres.
- Maintien du ramassage scolaire au départ de Saint Loup d'Ordon le soir qui permet de mieux répartir les effectifs dans le car scolaire et permet une augmentation de la capacité de transport le soir, au départ de SAINT MARTIN D'ORDON.

Budget 2025

- L'organisation a une conséquence financière prise en charge par les communes. Compte tenu des évolutions salariales, de l'évolution des coûts des matières premières et des combustibles (gaz, gasoil) une évolution conséquente (de l'ordre de 50%) a impacté les budgets des 3 communes en 2023.
- Par contre, pour 2025, le syndicat doit faire face à des hausses induites qui nécessitent de nouveau un appel supplémentaire aux communes de 10 000 €
- Un grand merci aux Communes pour leur implication et par leur volonté de maintenir à un haut niveau tous les services offerts pour 2025.

Car scolaire

- La mise en place dans le car d'un système embarqué permettant de pouvoir contrôler automatiquement le titre de transport billettique des enfants et en cas d'incident majeur d'avoir connaissance des enfants présents dans le car. Par conséquent, chaque enfant doit valider le matin et le soir sa carte scolaire.
- Par ailleurs, les enfants déclarés non ayant droits au titre du transport scolaire devront régler une somme forfaitaire par enfant au conseil Régional, comme pour les années précédentes. Pour mémoire, un enfant non ayant droit au transport scolaire est un élève qui est scolarisé dans sa commune de résidence et qui utilise le car pour la garderie ou autre.
- Pour mémoire, la surveillance des enfants de Saint Martin le matin, n'est pas une garderie mais une seule surveillance avant le début des cours sous l'égide du conseil régional et rémunéré par le conseil Régional. C'est pour cela que nous n'acceptons que les enfants descendant du car. A noter qu'en cas de contrôle du CR nous nous exposons à une non indemnisation du CR, voire de perdre notre délégation pour les transports scolaires.
- Rappel du dispositif neige ci-après.
 - o En cas de suppression du ramassage scolaire pour cause de neige ou verglas la garderie reste fermée.
 - o Les cantines pour les enfants scolarisés à Verlin et à Saint Loup d'ordon fonctionnent normalement.
 - o Pour les enfants qui sont à l'école à Saint martin et à Cudot, les parents devront leur fournir un repas froid.
 - o Pour le midi surveillance dans les écoles respectives par le personnel du SIIS.

**Le Président
P. DECHAMBRE**

Regroupement scolaire

Nous souhaitons dans ce journal faire un point concernant notre regroupement scolaire.

Nous avons 4 écoles de la Maternelle au CM2 réparties dans les communes suivantes : Saint Loup d'Ordon, Verlin, Saint Martin d'Ordon et Cudot.

Nos communes accueillent donc tous les enfants de ces différents villages mais aussi ceux d'autres communes qui n'ont pas d'école tels que Bussy Le Repos par exemple.

Comme dans beaucoup de petites communes, les effectifs d'enfants ont tendance à diminuer et par conséquent nous ne sommes pas à l'abri d'une fermeture de classe dans un futur qui pourrait être proche.

C'est pourquoi nous voulions mettre en avant notre regroupement et son organisation et ainsi faire comprendre à chaque habitant d'enfant scolarisé qu'il est important voir essentiel que nos écoliers aillent dans leurs écoles de secteurs afin de pouvoir conserver nos classes.

Tout d'abord il y a un transport scolaire tous les matins et soirs et assure la sécurité de tous.

Nous avons deux cantines, une à St Loup d'Ordon (pour les enfants de cette même école mais aussi pour ceux de Saint Martin d'Ordon et Cudot avec un bus du regroupement qui assure les trajets école-cantine) et une autre à Verlin pour les élèves de cette même école.

Dans ces cantines, « *le fait maison* » est privilégié et les enfants sont ravis de déguster de bons petits plats équilibrés.

Il y a également deux garderies, l'une à Cudot et l'autre à Verlin avec un accueil à partir de 7h30 le matin jusqu'à 18h30 le soir.

Il faut également mettre en avant le travail des maitresses qui sont investies dans le cursus scolaire des élèves, qui proposent un travail de qualité, des sorties scolaires, des activités...

L'entrée au collège se fait généralement avec un très bon niveau d'apprentissage pour chacun de nos enfants.

Puis il ne faut pas oublier l'association des parents d'élèves qui est dynamique et propose chaque année un spectacle de Noël pour les enfants, une fête des écoles sur une journée entière et participe au financement des sorties scolaires...

Tout au long de l'année, beaucoup de personnels, d'élus travaillent constamment pour le bon fonctionnement de notre regroupement scolaire et il serait dommage de « subir » une fermeture de classe.

Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions, vous donner des renseignements concernant nos écoles qui méritent de continuer dans cette perspective.



Pas d'augmentation de la redevance incitative

« Alors même que l'Etat continue à faire augmenter la taxe qu'il lève sur notre intercommunalité (TGAP : taxe générale sur les activités polluantes), la redevance incitative a été stabilisée depuis 3 ans. À chaque fois que l'Etat augmente, c'est à dire tous les ans, il nous faut trouver autant d'économies dans notre propre budget... et ce n'est pas simple. On mise sur nos politiques de prévention et sur le tri à la source des biodéchets, qui vide les poubelles grises. Ce qui limite donc l'enfouissement. »

M. Soret

Élections municipales de mars 2026

Changement du mode de scrutin dans notre commune

Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales à SAINT MARTIN D'ORDON. **Vous élierez le conseil municipal** qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme SAINT MARTIN D'ORDON, suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, **le scrutin de liste paritaire** (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

- Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : **vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer**. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.

- Chaque liste de candidats respectera la parité, avec une alternance de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.
- Le nombre de candidats sur la liste sera variable : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siégeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).

Les bulletins de vote seront nuls si :

- X adjonction ou suppression de noms ;
- X modification de l'ordre de présentation des candidats ;
- X ne comportent pas l'indication de la nationalité des candidats ressortissants d'un Etat membre de l'UE autre que la France ;
- X non conformes aux dispositions de l'art. L. 52-3 du code électoral, **mais ce n'est pas une nouveauté** :
 - bulletins de vote comportant les noms de personnes qui ne sont pas candidates ;
 - bulletins de vote comportant la photographie ou la représentation de toute personne qui n'est pas candidate ;
 - bulletins de vote comportant la photographie ou la représentation d'un animal.

Réparation de vélos



ATELIER MOBILE DE RÉPARATION DE VÉLOS

Y COMPRIS VÉLOS ÉLECTRIQUES VAE

 Chaque premier vendredi du mois à partir de 14 h

 Béon, 1 route de Champvallon (à côté de la mairie)

 Sur inscription par mail à l'AMIJ 89amij@gmail.com

L'AMIJ propose désormais aux habitants de la Communauté de Communes du Jovinien de bénéficier d'un atelier mobile de réparation de vélos animé par Paramo Cycles. Vous pouvez y faire réparer votre vélo près de chez vous, quel qu'en soit le type (classique ou électrique).

Remise de 5 % aux habitants de la communauté de communes du Jovinien.

Pour une meilleure organisation, **merci de remplir le formulaire** (trouvable sur le site Internet de la communes) afin de nous permettre d'anticiper les besoins en matériel et en pièces. Une fois complété, envoyez-le à : 89amij@gmail.com

TéléConsultation

TéléConsultation

Médecine générale

Assistée par une infirmière

Le jeudi après-midi



Sur RDV

03 76 08 01 87

Conditions :

Ne pas avoir de médecin traitant ou s'il est indisponible

Carte vitale, mutuelle et CB 



Bâtiment Adrien Durand
rue J.F de la Pérouse, 89 300 Joigny

Nouveaux artisans

Ah-Thione Delphine
Pâtissière Artisanale
23 rue du Fourneau
89330 Saint-Martin-d'Ordon

☎ 06 51 27 72 95

✉ feerie.dede@outlook.com



Suivez-moi sur
Facebook

N'hésitez pas à me contacter
pour des créations gourmandes !



Anniversaire, Baptême,
Mariage ou Simplement
pour vous faire plaisir...

La Féerie Sucrée de Dédé

Des créations gourmandes pour toutes les occasions !

SPECIALITES :

Gâteaux personnalisés - Cupcakes - Macarons
Biscuits décorés - Entremets artisanaux

Fabrication artisanale avec des ingrédients de qualité, fait maison
et avec passion 

Laissez-vous enchanter par la magie du sucre !



E.T.C.P

Travaux, Chauffage, Plomberie

Tony CHUNG

07.83.29.81.08

tony.chung@etcp89.fr



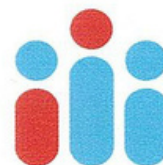
Sophie Gesserand

06 73 13 09 35

Conseillère en immobilier

sophie.gesserand@iadfrance.fr

Saint-Martin-d'Ordon (89)



Elle Sophie Gesserand, mandataire indépendant en immobilier - Agent commercial de la SAS IAD France immatriculée au RSAC de Sens sous le numéro 994934149 (sans détention de fonds), titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société IAD France SAS.

Le réseau cuivre disparaît

PASSEZ À LA FIBRE !



Sans fibre, plus de téléphone.

Passez dès maintenant à la fibre optique avant l'arrêt total du réseau téléphonique (entre 2026 et 2030).



Contactez un opérateur commercial !

bouygues
au n° 3106
bouyguestelecom.fr

Knet
au n° 09 72 350 350
k-net.fr

milkywan
milkywan.fr

SCANI
au n° 03 73 59 00 09
scani.fr

orange
au n° 3900
orange.fr

ozone
au n° 09 73 01 10 00
ozone.net

SFR
au n° 1099
sfr.fr

WE ACCESS
au n° 09 70 26 14 00
weaccess.fr

Tous les opérateurs nationaux sont présents sur le réseau YCONIK.

Fin du réseau cuivre : ce qui change pour vous

L'accès à internet ainsi que le téléphone fixe, tels que nous les connaissons aujourd'hui, vont disparaître petit à petit. La fibre optique prend le relais. Elle permet de profiter des mêmes services (internet, téléphone, télévision) mais avec une qualité bien supérieure. Et pas d'inquiétude : votre numéro de téléphone fixe peut être conservé. Il vous suffit d'en faire la demande auprès de votre opérateur.



Un allié pour l'avenir

Au-delà de ces usages classiques, la fibre peut aussi devenir un véritable soutien au quotidien. Par exemple, les dispositifs de téléassistance, utiles pour la sécurité et le maintien à domicile des personnes âgées, fonctionnent grâce à la connexion internet. Ainsi, cette technologie représente un allié précieux pour les seniors qui souhaitent rester autonomes et sereins chez eux, le plus longtemps possible.

Plus d'informations ?
www.yconik-fibre.fr

Arrêt du cuivre

1. Qu'est-ce que le réseau cuivre ?

Le réseau cuivre, infrastructure historique de télécommunications déployée par l'opérateur historique en France, a plus de 50 ans. Il a joué un rôle fondamental en fournissant des services téléphoniques (RTC) et internet haut débit (ADSL). Cependant, en raison de son ancienneté, il ne répond plus aux exigences actuelles en termes de fiabilité et de performances pour les usages numériques modernes. La qualité de connexion offerte par le réseau cuivre est insuffisante pour les besoins actuels et futurs, rendant sa fermeture indispensable.

2. Pourquoi l'opérateur historique met fin au réseau cuivre ?

La fermeture du réseau cuivre est motivée par :

OBSOLESCEANCE

Déployé il y a plus de cinq décennies, le réseau cuivre est désormais dépassé et nécessite des réparations fréquentes et coûteuses.

PERFORMANCES

La technologie cuivre ne peut plus offrir la qualité et la vitesse de connexion nécessaires pour les usages modernes. La fibre optique, en revanche, offre un débit constant quelle que soit la distance.

VULNÉRABILITÉ

Le cuivre est sensible aux conditions météorologiques et à l'humidité, entraînant des interruptions de service.

ÉNERGIE

Le cuivre consomme trois fois plus d'énergie que la fibre optique, rendant cette dernière plus durable et respectueuse de l'environnement.

MODERNISATION

La transition vers la fibre optique fait partie de la modernisation des infrastructures téléphoniques et internet, soutenue par le gouvernement depuis 2013. L'objectif est de garantir à tous les foyers un accès au très haut débit d'ici 2025.



3. Comment ça va se passer ?

Processus de fermeture :

La fermeture du réseau cuivre se déroulera de manière progressive par lot de communes et organisée entre 2023 et 2030, facilitant ainsi une transition en douceur vers la fibre optique.

Phases de fermeture :

- **Fermeture commerciale** : Les opérateurs cesseront de proposer de nouvelles connexions via le réseau cuivre.
- **Fermeture technique** : Les services existants sur les lignes cuivre seront progressivement arrêtés. Chaque commune sera informée à l'avance pour permettre aux habitants de migrer vers des solutions alternatives.

Pour toute information complémentaire sur la fermeture du cuivre rendez-vous sur : TresHautDebit.gouv.fr (Pour vérifier la date de fermeture du cuivre dans votre commune.)

Notifications et migration :

Lorsque votre commune sera concernée par la fermeture, vous recevrez une notification de votre opérateur télécom plusieurs mois à l'avance. Cette notification vous invitera à souscrire à un abonnement à la fibre optique ou à une autre technologie disponible. Il est essentiel d'anticiper cette migration pour éviter toute interruption de service.

4. N'attendez pas pour passer à la fibre !

Il est crucial de ne pas attendre le dernier moment pour passer à la fibre optique. Voici les étapes à suivre pour une transition réussie :

- 1 **Vérifiez vos équipements :**
Identifiez les appareils dépendants du réseau cuivre, tels que les alarmes ou les dispositifs de téléassistance.
- 2 **Vérifiez votre éligibilité à la fibre :**
Consultez le site <https://www.altitudeinfra.fr/eligibilite/> pour vérifier si votre adresse est éligible à la fibre optique.
- 3 **Choisissez un opérateur et anticipez la migration :**
Si vous êtes éligible, comparez les offres des opérateurs et choisissez celle qui vous convient le mieux. Préparez-vous aux éventuels travaux nécessaires pour raccorder la fibre optique à votre domicile, généralement pris en charge par les opérateurs commerciaux.
- 4 **Profitez des nouveaux services :**
Une fois raccordé, profitez des avantages de la fibre optique, notamment une meilleure qualité de connexion et une plus grande fiabilité.

Cognassier

Chêne pédonculé

Chêne rouvre

Aubépine

Peuplier blanc

Aune glutineux

Chêne

Châtaignier

Erable champêtre

Cornouiller mâle

Hêtre

Bouleau

Noisetier

Menisier

Erable sycomore

Saule marsault

Poivrier sauvage

Tilleul à grandes feuilles

Pommier sauvage

Tremble

Platanus

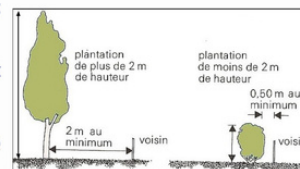
Pour planter, vous devez être propriétaire ou avoir son autorisation

Vous pouvez aussi, à condition d'en obtenir l'autorisation auprès des propriétaires concernés, collecter de jeunes plants dans le paysage alentour et les replanter pour constituer votre haie d'essences locales.

- Pour l'ombre : arbres de haut-jet (érable, chêne...)
- Pour l'intimité : arbustes (noisetier, charme, troène...)
- Pour les pollinisateurs : une diversité d'essences (aubépine, sureau...)

A l'automne ou début de l'hiver

- pas d'arbre à moins de 5m d'un bâtiment,
- pas d'essence de haut-jet en dessous d'une ligne électrique ou téléphonique.



*<https://www.bourgognefranche.comte.fr/node/896>

QUI solliciter ?
Vous pouvez faire beaucoup de choses vous-même !
Sinon, faites appel à un professionnel local, selon l'importance de l'ouvrage (élagueur, paysagiste...).

QUEL matériel utiliser ?
La plupart du temps, pas besoin d'outils compliqués ou motorisés mais seulement :

Sécateur

Sécateur de force

Scie d'élagage

Serpette italienne

Bon geste : la lame coupante du sécateur doit toujours être du côté de la branche

QUOI tailler et COMMENT ?
Tailler, c'est accompagner la croissance du ligneux sans le blesser.
Quelques règles simples pour cultiver un arbre en bonne santé :

- Faire des coupes nettes, sans chicots
- Respecter les bourrelets de recouvrement : ne pas couper trop près du tronç, ni trop loin, pour que la plaie se referme correctement
- Tailler en hiver, hors période de montée de sève, pour limiter les risques sanitaires

Tailler régulièrement permet de garder une forme harmonieuse des arbres, de la haie et de contenir celle-ci. C'est aussi une obligation légale : aucune branche ne doit empiéter sur le domaine public ou la propriété voisine.

Protégez la biodiversité : évitez de tailler entre le 15 mars et le 15 août, afin de respecter la période de nidification. Idéalement, attendez plutôt la fin de la fructification, pour nourrir les oiseaux et les pollinisateurs.

- Vous protègent du vent et favorisent l'infiltration de l'eau,
- Vous offrent intimité et délimitent les espaces,
- Vous nourrissent (fruits, infusions, aromates...),
- Abritent et nourrissent la faune, domestique et sauvage,
- Produisent de la biomasse !

Vous pouvez aussi valoriser votre bois sous forme de broyat : en paillage ou en compost, dans votre jardin ou votre potager !

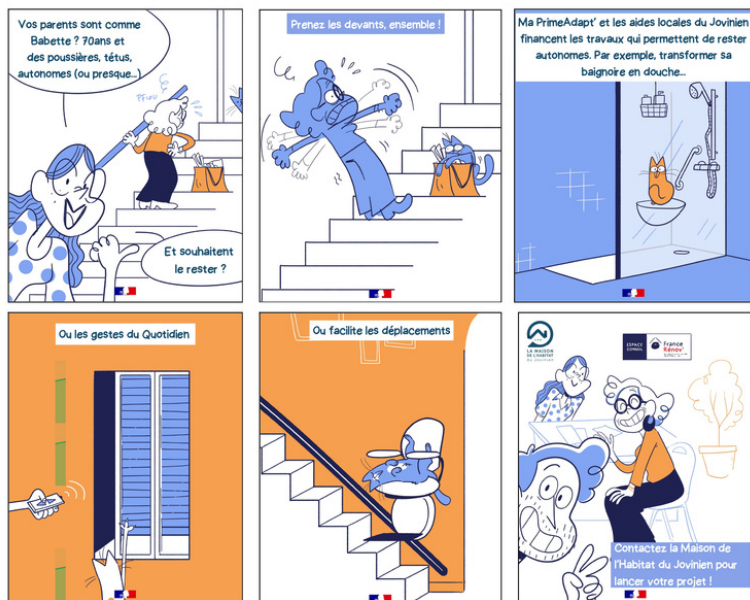
La Communauté de Communes du Jovinien dispose d'un broyeur qui peut valoriser vos déchets verts !

Campagne de broyage organisée
dans les communes du Jovinien →

Si vous disposez d'un linéaire conséquent de haies, vous pouvez envisager une gestion visant à récolter des bûches ou des plaquettes pour le chauffage.

MES CONTACTS:

Ce guide est édité dans le cadre du *mois de la haie* 2025.



Maison de L'Habitat du Jovinien

2, Quai du 1er Dragons à Joigny / 03 86 92 48 30 / maisondelhabitat@ccjovinien.fr

Mais la Maison de l'Habitat...
C'est quoi ?

Un service public gratuit, neutre et indépendant.

- Pour comprendre et utiliser les aides financières.
- Être conseillé pour un projet de travaux de rénovation ou d'adaptation à domicile
- Vérifier et comparer les devis pour éviter les arnaques.

Les aides évoluent
mais nos conseils restent !

Préparer et anticiper vos
travaux sereinement, dès
maintenant !



ALERTE DEMARCHAGE ! UNE ENTREPRISE DE VESOUL SIGNALÉE !



Une enquête de police est en cours concernant une entreprise de rénovation basée à Vesoul, soupçonnée de pratiques de **démarchage abusives pour des travaux**, notamment auprès de personnes âgées ou vulnérables ! L'entreprise démarche actuellement sur le territoire, soyez vigilant !

Vous avez été contacté ?

La Maison de l'Habitat du Jovinien vous accompagne gratuitement pour :

Vérifier un devis.

Vous aider à vous rétracter si besoin.

Vous informer sur vos droits.



03 86 92 48 30

2, quai du 1er Dragons - Joigny
maisondelhabitat@ccjovinien.fr

Agenda

- **21 février** : **Carnaval** à Verlin organisé par l'APE
- **28 février** : **Course cycliste Challenge Franck Pineau** avec les Amis de l'Ordon
- **1^{er} mars** : **Match de rugby** à St Martin
- **14 mars** : Loto à Verlin organisé par l'APE
- **15 mars** : **Élection municipale 1^{er} tour**
- **21 mars** : **Choucroute** avec le Rugby Club Ordon à la salle des fêtes
- **22 mars** : **Élection municipale 2^e tour**
- **29 mars** : **Passage à l'heure d'été**
- **4 avril** : **Chasse aux oeufs de Pâques** organisée par l'APE
- **11 avril** : **Moules frites** avec les Amis de l'Ordon à la salle des fêtes
- **19 avril** : **Pétanque** avec les Amis de l'Ordon à la salle des fêtes
- **8 mai** : **Commémoration à 11h** suivi d'un vin d'honneur à la mairie
- **14 juin** : **Expo auto/moto** avec les Amis de l'Ordon à la salle des fêtes
- **27 juin** : **Kermesse** des écoles sur le stade

Pour les associations qui n'ont pas donné leurs dates, elles seront mises sur Panneau Pocket et sur FB au fur et à mesure.

Petit rappel : Panneau Pocket est une application gratuite à mettre sur votre téléphone.



État civil

- **Félicitations aux heureux parents de** :
 - Alice SÉDARD le 25/06/2025
- **Nous souhaitons tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés** :
 - M. LEMAIRE Pierre-Alexandre et MME BETOMBO Marie-José le 21/05/2025
 - M. GUINARD et MME RONSSE Marine le 26/07/2025
- **Nous disons au revoir** :
 - M. LEGROS Jean le 05/03/2025
 - M. MAUNY Francis le 26/09/2025
 - M. ROSELLO Laurent le 09/10/2025



CALENDRIER DE COLLECTE 2026

VERLIN
ST-MARTIN-D'ORDON



VIVRE
et HABITER
le JOVINIEN
aujourd'hui, demain...

① = Collecte reportée

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Je 1 1	D 1	D 1	Me 1 14	Ve 1	Lu 1
Ve 2	Lu 2	Lu 2	Je 2	S 2	Ma 2
S 3	Ma 3	Ma 3	Ve 3	D 3	Me 3 23
D 4	Me 4 6	Me 4 10	S 4	Lu 4	Je 4
Lu 5	Je 5	Je 5	D 5	Ma 5	Ve 5
Ma 6	Ve 6	Ve 6	Lu 6	Me 6 19	S 6
Me 7 2	S 7	S 7	Ma 7	Je 7	D 7
Je 8	D 8	D 8	Me 8 15	Ve 8	Lu 8
Ve 9	Lu 9	Lu 9	Je 9	S 9	Ma 9
S 10	Ma 10	Ma 10	Ve 10	D 10	Me 10 24
D 11	Me 11 7	Me 11 11	S 11	Lu 11	Je 11
Lu 12	Je 12	Je 12	D 12	Ma 12	Ve 12
Ma 13	Ve 13	Ve 13	Lu 13	Me 13 20	S 13
Me 14 3	S 14	S 14	Ma 14	Je 14	D 14
Je 15	D 15	D 15	Me 15 16	Ve 15	Lu 15
Ve 16	Lu 16	Lu 16	Je 16	S 16	Ma 16
S 17	Ma 17	Ma 17	Ve 17	D 17	Me 17 25
D 18	Me 18 8	Me 18 12	S 18	Lu 18	Je 18
Lu 19	Je 19	Je 19	D 19	Ma 19	Ve 19
Ma 20	Ve 20	Ve 20	Lu 20	Me 20 21	S 20
Me 21 4	S 21	S 21	Ma 21	Je 21	D 21
Je 22	D 22	D 22	Me 22 17	Ve 22	Lu 22
Ve 23	Lu 23	Lu 23	Je 23	S 23	Ma 23
S 24	Ma 24	Ma 24	Ve 24	D 24	Me 24 26
D 25	Me 25 9	Me 25 13	S 25	Lu 25	Je 25
Lu 26	Je 26	Je 26	D 26	Ma 26	Ve 26
Ma 27	Ve 27	Ve 27	Lu 27	Me 27 22	S 27
Me 28 5	S 28	S 28	Ma 28	Je 28	D 28
Je 29	D 29	D 29	Me 29 18	Ve 29	Lu 29
Ve 30	Lu 30	Lu 30	Je 30	S 30	Ma 30
S 31		Ma 31		D 31	

Communauté de Communes du Jovinien
11 Quai du 1er Dragons - 89300 JOIGNY

03 86 62 47 95
accueil@ccjovinien.fr

! Pensez à sortir vos sacs ou bacs, couvercles fermés, la veille après 18h et à les rentrer après la collecte

EMBALLAGES RECYCLABLES



ORDURES MÉNAGÈRES



BIODÉCHETS



TEXTILES



VERRE



VIVRE
et HABITER
le JOVINIEN
aujourd'hui, demain...

VERLIN
ST-MARTIN-D'ORDON

CALENDRIER DE COLLECTE 2026



① = Collecte reportée

! Pensez à sortir vos sacs ou bacs, couvercles fermés, la veille après 18h et à les rentrer après la collecte

DÉCHÈTERIES

	Joigny Route de Chamvres	Saint-Julien-du-Sault Rue Albert Berner
Bois		
Plastiques		
Meubles / Literie		
Métaux / Ferraille		
Filtre		
Gravats		
Végétaux		
Encombrants		
Cartons		

	Hiver Novembre à Mars	Printemps - Automne Avril à Juin et Sept. à Octobre	Été Juillet - Août
Lundi	14h - 17h	14h - 18h	7h30-13h30
Mardi	10h-12h / 14h-17h	10h-12h / 14h-18h	7h30-13h30
Mercredi	10h-12h / 14h-17h	10h-12h / 14h-18h	7h30-13h30
Jeudi	10h-12h / 14h-17h	10h-12h / 14h-18h	7h30-13h30
Vendredi	10h-12h / 14h-17h	10h-12h / 14h-18h	7h30-13h30
Samedi	10h-12h 13h30-17h	10h-12h 13h30-18h	7h30-13h30

Le nombre de passages en déchèterie est limité :

Particulier : 24 passages annuels

- 5€ par passage supplémentaire facturé sur la Redevance
- Pas de limitation du nombre de passages par jour

Professionnel : 1 passage gratuit par semaine

- 15€ par passage supplémentaire facturé sur la Redevance
- Pas de passage en déchèterie les vendredis et samedis

INFORMATIONS

	Matin	Après-Midi
Lundi	8h30 - 12h00	13h30 - 17h00
Mardi	Fermé	13h30 - 17h00
Mercredi	8h30 - 12h00	13h30 - 17h00
Jeudi	Fermé	13h30 - 17h00
Vendredi	8h30 - 12h00	13h30 - 16h30

! Merci d'informer notre accueil de tout changement (déménagement, vente, séparation, décès, modification de vos coordonnées personnelles ou bancaires) afin d'éviter toute erreur de facturation.

! La redevance incitative est facturée chaque trimestre, avec la possibilité d'un prélèvement automatique à la date d'échéance. Pour toute question, notre accueil reste à votre disposition.

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Me 1 27	S 1	Ma 1	Je 1	D 1	Ma 1
Je 2	D 2	Me 2 36	Ve 2	Lu 2	Me 2 49
Ve 3	Lu 3	Je 3	S 3	Ma 3	Je 3
S 4	Ma 4	Ve 4	D 4	Me 4 45	Ve 4
D 5	Me 5 32	S 5	Lu 5	Je 5	S 5
Lu 6	Je 6	D 6	Ma 6	Ve 6	D 6
Ma 7	Ve 7	Lu 7	Me 7 41	S 7	Lu 7
Me 8 28	S 8	Ma 8	Je 8	D 8	Ma 8
Je 9	D 9	Me 9 37	Ve 9	Lu 9	Me 9 50
Ve 10	Lu 10	Je 10	S 10	Ma 10	Je 10
S 11	Ma 11	Ve 11	D 11	Me 11 46	Ve 11
D 12	Me 12 33	S 12	Lu 12	Je 12	S 12
Lu 13	Je 13	D 13	Ma 13	Ve 13	D 13
Ma 14	Ve 14	Lu 14	Me 14 42	S 14	Lu 14
Me 15 29	S 15	Ma 15	Je 15	D 15	Ma 15
Je 16	D 16	Me 16 38	Ve 16	Lu 16	Me 16 51
Ve 17	Lu 17	Je 17	S 17	Ma 17	Je 17
S 18	Ma 18	Ve 18	D 18	Me 18 47	Ve 18
D 19	Me 19 34	S 19	Lu 19	Je 19	S 19
Lu 20	Je 20	D 20	Ma 20	Ve 20	D 20
Ma 21	Ve 21	Lu 21	Me 21 43	S 21	Lu 21
Me 22 30	S 22	Ma 22	Je 22	D 22	Ma 22
Je 23	D 23	Me 23 39	Ve 23	Lu 23	Me 23 52
Ve 24	Lu 24	Je 24	S 24	Ma 24	Je 24
S 25	Ma 25	Ve 25	D 25	Me 25 48	Ve 25
D 26	Me 26 35	S 26	Lu 26	Je 26	S 26
Lu 27	Je 27	D 27	Ma 27	Ve 27	D 27
Ma 28	Ve 28	Lu 28	Me 28 44	S 28	Lu 28
Me 29 31	S 29	Ma 29	Je 29	D 29	Ma 29
Je 30	D 30	Me 30 40	Ve 30	Lu 30	Me 30 53
Ve 31	Lu 31		S 31		Je 31

Communauté de Communes du Jovinien
11 Quai du 1er Dragons - 89300 JOIGNY

03 86 62 47 95
accueil@ccjovinien.fr

Vie Pratique



Contact mairie

Téléphone : 03 86 63 91 15

Mail : mairie-saintmartindordon@wanadoo.fr

Site internet : saintmartindordon.com

Facebook : Saint-Martin d'Ordon

PanneauPocket : application gratuite pour ordinateur, tablette et portable

Horaires

>> Horaires de la mairie

Le lundi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h30, le mercredi et vendredi de 9h à 12h

>> Horaires de l'agence postale située à la mairie

Lundi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h et le vendredi de 9h à 12h.
Fermée le mercredi.

PanneauPocket

Pour être informé en temps réel sur les alertes de votre commune !



Retrouvez toutes les informations et alertes de votre Commune sur PanneauPocket

Depuis un téléphone ou une tablette

- 1 Recherchez PanneauPocket sur AppStore, PlayStore ou AppGallery et téléchargez l'application gratuitement



- 2 Ouvrez PanneauPocket et recherchez votre commune ou votre code postal et cliquez sur le ❤️ situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !



Depuis un ordinateur

Lancez votre navigateur internet et tapez dans votre barre de recherche app.panneaupocket.com

Saisissez le nom de la commune, l'intercommunalité, l'école, le syndicat ou son code postal dans le champ de recherche ou promenez-vous sur la carte de France puis cliquez sur la localisation qui vous intéresse. Tout apparaît ensuite dans le téléphone au milieu de l'écran.



C'EST SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !